

**CONCERNE**

Membres de la direction, des RH ou élus du CSE.

**PRÉREQUIS**

Aucun prérequis n'est nécessaire.

**OBJECTIFS**

- Connaître les droits et obligations des élus.
- Gérer les différentes attributions du CSE.
- Maîtriser les règles de fonctionnement de cette instance.

**DURÉE**

1 jour            **SANCTION**

Attestation de compétences

**PÉDAGOGIE**

Interactive. Echanges, réflexion en groupe.

Tests, études de cas.

Un travail peut être réalisé avec les documents de l'entreprise.

**INTERVENANT :**

Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

**SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :**

En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.

En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.

Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.

Feuille de présence.

Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

**ACCESIBILITE :**

Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

**MODALITES ET DELAIS D'ACCES :**

Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

**LIEU  
GEDAF /ELSETE****Centre de VALENCE :**

Pôle 2000 - Rue des Entrepreneurs  
07130 SAINT PERAY  
04.75.81.06.06

**Centre de GRENOBLE :**

33 rue des Glaïrons  
38400 SAINT MARTIN D'HERES  
04.76.42.56.80

**Centre de CHAMBERY :**

949 rue Denis Papin  
73290 LA MOTTE-SERVOLEX  
04.76.42.56.80

## CONTENU DÉTAILLÉ

### **Le mandat d'élus du Comité Social et Économique (CSE)**

- Les suppléants
- Les heures de délégation
- La personnalité juridique du CSE
- Les responsabilités des élus
- Le statut de salariés protégés
- Le droit à la formation

### **Les attributions du Comité Social et Économique (CSE)**

- Les réclamations individuelles et collectives
- Les informations et consultations en matière économique et sociale :
  - informations et consultations récurrentes et ponctuelles ;
  - modalités de consultation ;
  - la base de données économique et sociale (BDESE).
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail :
  - la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).
- Les droits d'alerte en matière d'atteinte aux libertés individuelles, économiques et sociales en cas de danger grave et imminent
- La gestion des activités sociales et culturelles
- Le rôle de négociation du CSE

### **Les règles de fonctionnement du CSE**

- Le règlement intérieur
- Les réunions
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les relations avec les salariés
- Les budgets
- Le recours aux experts :
  - nouveaux domaines d'expertise ;
  - nouvelles procédures et possibilités de recours ;
  - nouvelles répartitions de prise en charge financière.

*Complémentaire à cette formation :*

*[Module Économique - Gamme Les Métiers du Tertiaire](#)*

*[Module Santé, Sécurité et Conditions de Travail - Gamme Sécurité Environnement](#)*

*Nos centres de formation : Valence - Grenoble - Chambéry*